

BILLET D'HUMEUR

14 juin 2007

Traité constitutionnel : le retour des égoïsmes nationaux

Les voyages éclairs du Président de la République française aux quatre coins de l'Union, aujourd'hui à Varsovie, pour reprendre l'initiative, sont à saluer. Pourtant quelle vision européenne soutend cette démarche ?

Après avoir évoqué un « mini-traité », la France cherche à imposer à ses partenaires un « traité simplifié » pour occulter à tout prix, semble-t-il, le « Traité constitutionnel ». Pourtant le Conseil européen du 21 juin sous présidence allemande a pour ordre du jour de « parvenir à l'achèvement du processus en cours pour la ratification du Traité constitutionnel ». Angela Merkel a la sagesse de mettre la partie I « hors discussion ». Le Parlement européen, comme Valéry Giscard d'Estaing, invite à poursuivre la ratification par voie parlementaire. Je comprends cette position, pourrais même la valider si je ne souhaitais pas maintenir une ratification référendaire au niveau européen lors des échéances de 2009.

18 Etats membres ont ratifié le Traité constitutionnel – soit une majorité qualifiée des deux tiers. 4 autres Etats pourraient le ratifier, seuls deux Etats l'ont rejeté. Au nom de quelle légitimité démocratique reviendrait-on sur un texte, signé à l'unanimité par les chefs d'Etat et de gouvernement en 2004, pour le remplacer par un texte de circonstance, un texte « bâclé » ? Pourquoi brader l'avancée historique de la décision de la CIG qui confiait l'avenir de l'Europe à une Convention ? Comment interpréter le soutien soudain de nos amis britanniques au principe d'un traité simplifié, l'hommage appuyé de la Pologne au mode de prise de décision version Traité de Nice ? Au nom de quel principe essaye-t-on de revenir sur les parties I et II ? Pouvons-nous vraiment nous priver des avancées prévues par le Traité constitutionnel ? Que cache ce rejet viscéral du terme « constitutionnel » ? Souhaitons-nous revenir aux 1044 pages de traités alors que la partie III, non issue des travaux de la Convention, avait pour ambition légitime de rédiger un texte unique pour remplacer les traités antérieurs ? Pourquoi essayer de faire passer en catimini ces innovations comme des amendements à Nice ou Maastricht ? Pourquoi tout remettre en question jusqu'aux symboles européens déjà si timides ?

Moi citoyen européen je m'offusque ! Le politique doit renouer avec l'essence même de sa mission : savoir convaincre les citoyens et obtenir leur confiance. Je veux des politiques responsables face à des citoyens responsables.